

# FAIR RESOURCE FOUNDATION

ANCIENNEMENT RECYCLING NETWORK BENELUX

RAPPORT ANNUEL 2023



# AVANT-PROPOS

2023 a été une année de changement et de progrès. Bien que nous opérons encore sous notre ancien nom, Réseau de Recyclage, nous avons travaillé intensivement à la transition vers une nouvelle identité. Pendant l'année, nous avons préparé le lancement de notre nouveau nom : Fondation Fair Resource. Ce nom reflète mieux notre mission et nos activités et souligne notre engagement envers une gestion des ressources plus durable et équitable.

Le choix de cette nouvelle identité est le fruit d'un processus méticuleux commencé en 2022. Notre équipe dévouée a repensé en profondeur notre vision, mission et approche pour les aligner sur les défis et opportunités actuels. La publication de ce rapport annuel marque fièrement une étape clé qui nous permet de renforcer notre rôle dans la transition vers une économie circulaire. Vous trouverez notre nouveau nom tout au long de ce rapport, bien que des références à des articles ou des médias de 2023 utilisent encore l'ancien nom, Réseau de Recyclage.

2023 a également été une année charnière dans la lutte contre les impacts négatifs des emballages jetables et la promotion des systèmes de réutilisation. Grâce à des initiatives conjointes dans divers secteurs, nous avons renforcé notre rôle de catalyseur stratégique dans la transition des ressources. Nous avons initié des événements majeurs tels que la Foire des Emballages Réutilisables et réalisé des analyses approfondies sur la politique de l'économie circulaire. Nous avons pris des mesures importantes pour sensibiliser à la pollution plastique, plaidé pour des réglementations plus strictes pour lutter contre la crise environnementale textile et collaboré avec des villes, entreprises et décideurs politiques pour développer des projets pilotes innovants tels que le Projet Kombak et le consortium Evernew. Par ailleurs, nous avons mené des campagnes pour renforcer les législations, comme l'interdiction des filtres à cigarettes, l'intégration d'objectifs de réutilisation au niveau européen et l'introduction d'un système national de consigne en Belgique.

Nos recherches, comme le rapport critique d'Eunomia sur la consigne numérique et la publication des Fost Plus Papers, ont mis en lumière les lacunes du système actuel de recyclage et la nécessité de conditions plus strictes pour la réutilisation et la prévention. Parallèlement, nous restons engagés à améliorer la responsabilité des producteurs, la transparence dans les politiques environnementales et à éviter les erreurs de mise en œuvre aux conséquences néfastes.

Les progrès réalisés en 2023 n'auraient pas été possibles sans la collaboration et le soutien de nos partenaires. Ces efforts collectifs sont la base des changements nécessaires pour lesquels nous militons, désormais sous le nom de Fondation Fair Resource.

Dans ce rapport annuel, vous découvrirez les moments forts et les défis de 2023.

Bonne lecture !

Rob Buurman





# TABLE DES MATIÈRES

<b>Avant-Propos</b>	2
<b>Moments impactants</b>	4
<b>Focus en 2023</b>	5
Booster la politique des ressources	6
Réemploi aux Pays-Bas avec Mission Reuse	7
Réemploi en Belgique et Projet Kombak	9
Consigne aux Pays-Bas	10
Consigne en Belgique	11
Filtres de cigarettes	12
REP textile aux Pays-Bas	12
Politique Européenne	13
weeffouten environnementales	14
<b>Dans les médias</b>	15
<b>Structure</b>	16
Entreprise	17
Rapport financier	18
Exercice 2023	18



# MOMENTS IMPACTANTS

## Bulletin d'information sur l'économie circulaire (20 avril 2023)

En avril 2023, nous avons envoyé un nouveau bulletin d'information aux membres de la commission néerlandaise avant le débat sur l'économie circulaire. Nous avons abordé la diminution de l'utilisation des ressources dans le cadre du programme national EC, l'amélioration nécessaire des systèmes REP et le besoin d'exigences plus ambitieuses en matière de ressources dans le cadre de la législation européenne.

## Demande d'interdiction des filtres à cigarettes en plastique (septembre 2023)

Avec 9 organisations de santé et d'environnement, nous avons envoyé une **lettre** à la commission néerlandaise de l'infrastructure et de la gestion de l'eau (ILT) avant le débat de la commission économie circulaire. Les filtres à cigarettes sont de loin la plus grande forme de pollution plastique dans le monde et une source de microplastiques. Nous sommes de fervents défenseurs de l'interdiction des filtres à cigarettes et de l'interdiction de fumer dans l'environnement.

## PPWR - Brussels week of Action (septembre 2023)

Dans le cadre de la campagne #WeChooseReuse, nous avons organisé, avec BFFP, une action de rue devant le Parlement Européen pour ancrer la réutilisation dans le règlement sur les emballages et les déchets d'emballages (PPWR). L'action comprenait une exposition visuelle montrant à quoi ressemblerait le monde en maintenant les produits à usage unique et offrant un aperçu d'un futur où les objets réutilisables et les systèmes de réutilisation deviennent la norme.

## Eunomia étudie la consigne numérique en Belgique (octobre 2023)

En 2025, la Belgique instaurera également une consigne sur les boîtes de conserve et les bouteilles en plastique. L'organisation d'emballage Fost Plus est particulièrement intéressée par un système numérique dans lequel les citoyens devront scanner l'emballage avec leur smartphone pour récupérer leur consigne. FRF fait étudier la faisabilité de ce système par Eunomia, avec un **rapport critique** à la clé.

## Premier rapport d'une série sur l'éco-organisme Fost Plus en België (novembre 2023)

Depuis des années, Fost Plus publie des chiffres spectaculaires sur le recyclage. Fair Resource Foundation a mené des recherches et publié un document révélant que ces chiffres sont inexacts. En novembre 2023, le premier d'une série de quatre documents a été publié. Cette série intervient à un moment crucial : l'agrément de Fost Plus arrive à échéance fin 2023. FRF recommande au gouvernement belge d'imposer des conditions strictes pour une nouvelle reconnaissance.

## Reusable Packaging Fair (27 novembre 2023)

La Reusable Packaging Fair a accueilli plus de 500 participants, 40 intervenants, 30 exposants et organisé 20 ateliers thématiques. Cet événement a rassemblé des fournisseurs de solutions de réutilisation issus de divers secteurs : gobelets, contenants alimentaires, bouteilles en verre, e-commerce, produits ménagers, commerce de détail et emballages de transport. Des prestataires de services tels que le lavage, les technologies et le conseil en communication étaient également présents. Mission Reuse a collaboré pour cet événement avec l'Institut pour un Emballage Durable, la Fondation Fonds de Déchets d'Emballages (désormais Verpact) et le Ministère de l'Infrastructure et de l'Eau.





# FOCUS EN 2023

## ACTIVITÉS ET RÉSULTATS



# BOOSTER LA POLITIQUE DES RESSOURCES

En 2023, Recycling Netwerk a concentré son attention sur l'analyse critique de la politique néerlandaise en matière de ressources et d'économie circulaire. Nous avons critiqué la **stratégie nationale de ressources**, qui mettait trop l'accent sur la sécurisation de l'approvisionnement en ressources pour les transitions numériques et énergétiques, sans mesures structurelles pour réduire la consommation et la production de ces ressources. Nous avons formulé des critiques similaires sur l'important **programme national d'économie circulaire** pour la période 2023-2030. Bien que le programme promeuve la circularité, nous avons souligné qu'il repose également sur l'hypothèse d'une augmentation de la consommation et de la production et qu'il pourrait donc encore conduire à une plus grande consommation de ressources. Cela contredit également les plans de **Nederland Circulair** qui visent à réduire de moitié l'utilisation de métaux vierges, de minéraux et de matières premières fossiles d'ici 2023, et à parvenir à une circularité totale d'ici 2050. Malheureusement, la "logique de croissance" prévaut toujours dans l'élaboration de ces politiques.

Une économie véritablement circulaire exige non seulement un meilleur recyclage et un meilleur réemploi, mais aussi un changement fondamental de comportement de la part des consommateurs et des producteurs. Il a été souligné que la surconsommation n'est pas seulement un problème économique, mais aussi un problème moral en ce qui concerne la justice intergénérationnelle et l'équilibre écologique.

Nous avons également examiné la relation entre la **politique climatique et l'économie circulaire**. Bien que les deux domaines politiques soient complémentaires, la politique climatique se concentre principalement sur la réduction des gaz à effet de serre aux Pays-Bas, tandis que la politique d'économie circulaire se concentre sur la réduction de la consommation des ressources à l'intérieur et à l'extérieur des Pays-Bas. Il est important d'inclure le rôle de l'économie circulaire dans une politique climatique plus large, mais aussi de ne pas limiter l'économie circulaire à la seule politique climatique. Grâce à ces contributions, nous encourageons l'élaboration de politiques qui ne se limitent pas aux solutions technologiques ou à la croissance économique, mais qui sont axées sur un développement durable plus global et holistique. Nous adoptons une approche intégrée dans laquelle l'essentiel consiste à réduire l'utilisation des ressources et à redéfinir les modes de consommation, dans un souci de justice environnementale et sociale.





# RÉEMPLOI AUX PAYS-BAS AVEC MISSION REUSE

**Chaque année, nous jetons plus de 7 milliards de gobelets, plateaux et sacs aux Pays-Bas. Il s'agit d'emballages jetables en plastique et en papier pour toutes sortes de boissons, d'en-cas et de repas. La moitié d'entre eux finissent dans un incinérateur, l'autre partie se retrouve dans la nature sous forme de déchets sauvages. Nous ne pouvons nous attaquer à ce problème croissant qu'en provoquant un changement systémique. Une stratégie indispensable pour y parvenir consiste à réutiliser les emballages à plus grande échelle. En utilisant les emballages plus longtemps et de manière plus intensive, moins de nouveaux emballages sont nécessaires et moins de déchets sont produits. Fair Resource Foundation travaille sur des initiatives nationales et internationales visant à accélérer la transition vers le réemploi et à rendre les emballages réutilisables plus visibles, largement disponibles et abordables pour tous.**

## Mission Reuse

Avec **Mission Reuse**, nous travaillons depuis des années à accélérer la transition de l'usage unique au réutilisable. Le projet montre que la transition vers des emballages réutilisables est non seulement nécessaire, mais aussi faisable et attrayante. Nous entrons déjà dans la quatrième année du projet.

## Une ambition politique encore affaiblie

Ces dernières années, nous avons réussi à inscrire le réemploi à l'ordre du jour politique. Cependant, l'introduction de la **directive sur les plastiques à usage unique** (SUPD) européenne a également entraîné une

forte réaction, alimentée au niveau national et européen par les partisans de l'emballage à usage unique. En réponse, nous avons activement plaidé en faveur de mesures de réutilisation durable, notamment en relayant des recherches indépendantes et en dénonçant le greenwashing.

Avec la mise en œuvre des mesures SUP aux Pays-Bas à l'été 2023 et en janvier 2024, en particulier pour les emballages à usage unique contenant du plastique, les débats sur ce sujet ont atteint un point culminant. Les acteurs du marché ont été confrontés à une grande ambiguïté et l'industrie des emballages jetables a exercé une forte pression. Bien que plusieurs motions aient été déposées pour affaiblir la législation, elles n'ont pas été adoptées - en partie grâce à nos conseils.

Malheureusement, une motion visant à retarder l'application des règles a été adoptée. Cela s'est produit en dépit d'une **lettre** que nous avons soumise, signée par des fournisseurs de solutions de réutilisation, des entreprises d'emballage, des experts en emballage, des associations industrielles, des universitaires, des scientifiques et des organisations de protection de l'environnement.

Finalement, ces développements ont conduit à un renversement partiel des progrès réalisés en matière de réemploi. De nombreuses entreprises du secteur de l'HoReCa ont renoncé à investir dans des systèmes de réemploi, marquant ainsi un grand pas en arrière dans la transition vers une économie circulaire.

## Le réemploi s'est développé rapidement dans de nouveaux secteurs

Nous avons également tiré parti de l'expérience pratique de Mission Reuse en matière de gobelets et de barquettes réutilisables pour étudier l'applicabilité de ces solutions dans différents lieux, tels que les **établissements d'enseignement**. Il en est ressorti un besoin évident d'une infrastructure universelle pour des solutions réutilisables "on-the-go". Pour relever ce défi, nous avons créé le **consortium Evernew**, un partenariat de 14 parties, dont KFC Netherlands, MAAS International BV et McDonald's Netherlands. Ensemble, nous développons un système de réemploi à grande échelle, par exemple dans les gares.

## Test de réemploi dans le secteur de l'e-commerce

Depuis l'année dernière, avec Mission Reuse, nous avons mis le sujet du réemploi dans le secteur de l'e-commerce (achat et vente de biens et de services en ligne) à l'agenda politique. Cela a conduit à un processus d'exploration des emballages réutilisables à l'échelle de l'industrie, dans lequel nous avons été étroitement impliqués en tant qu'experts. Nous avons également mené un projet pilote et analysé les meilleures pratiques dans ce domaine. Nous avons rassemblé ces informations dans un **rapport pour le Rijkswaterstaat**, offrant une vue d'ensemble des différents types d'emballages, des systèmes de retour, des technologies, des primes de retour, des modèles d'entreprise et des solutions logistiques.

### Réemploi du verre : la prochaine étape du réemploi est claire

Nos recherches ont montré que les bouteilles en verre sont particulièrement adaptées au réemploi. Les récipients en verre préservent le goût, l'odeur et la qualité des aliments et des boissons mieux que beaucoup d'autres matériaux d'emballage. En outre, ils constituent une excellente barrière contre la lumière, l'oxygène et d'autres perturbateurs extérieurs.

Mais il y a aussi un inconvénient : la production et le recyclage génèrent d'importantes émissions de CO2. Il est possible de faire mieux, car le verre est parfaitement adapté au réemploi. Il existe plusieurs exemples de réussite en matière de réemploi du verre à grande échelle, et de nombreuses expériences sont menées sur différents fronts. Néanmoins, le réemploi à grande échelle n'est pas encore la norme. Il est temps de changer !

Les résultats ont été compilés dans un **livre blanc**, dans lequel nous fournissons des informations détaillées sur les résultats de l'étude et partageons nos recommandations sur ce qui est nécessaire pour stimuler le réemploi du verre.

### Perspectives intersectorielles

Grâce à des années d'expérience en matière de réemploi dans le secteur de l'hôtellerie, depuis l'année dernière pour l'e-commerce et cette année pour les bouteilles de vin en verre, nous disposons désormais d'une vision plus intersectorielle du réemploi. Cela renforce notre rôle dans le partage des connaissances et nous permet d'identifier les **processus logistiques génériques** nécessaires pour déployer le réemploi.

### Reusable Packaging Fair 2023

En novembre, en collaboration avec le Rijkswaterstaat, Afvalfonds Verpakkingen et le KIDV, nous avons organisé le premier **Reusable Packaging Fair** aux Pays-Bas, où nous avons accueilli 500 visiteurs. Lors de cet événement, nous avons rassemblé le vaste réseau que nous avons construit au cours des dernières années dans une journée pleine d'opportunités d'échanges, de rencontres et d'apprentissage avec 20 ateliers. Tous les aspects du réemploi ont été abordés, de la législation aux processus de lavage et des business models au comportement des consommateurs. En outre, 30 acteurs innovants du marché ont présenté leurs offres de réemploi. Le journal AD a **qualifié** notre événement de "médicament contre l'abattement face à la réalité quotidienne des plastiques jetables".





# RÉEMPLOI EN BELGIQUE ET PROJET KOMBAK

Dans le cadre du projet Kombak, nous avons étudié, avec nos partenaires IVAGO et Stad Leuven, l'utilisation d'emballages réutilisables pour des plats à emporter à Gand et à Louvain. Nous constatons que le secteur de la restauration opte déjà de plus en plus souvent pour des gobelets à café réutilisables, mais que les solutions d'emballage réutilisable pour les repas restent encore à petite échelle. C'est pourquoi nous avons lancé le projet Kombak fin 2022. En 2023, nous avons posé les bases pour le déploiement effectif du projet auprès de l'HoReCa en 2024. Pour ce faire, nous avons étudié les (systèmes d') emballages réutilisables disponibles. Nous avons déterminé les dispositifs parmi divers emballages et systèmes en collaboration avec l'HoReCa lors de deux réunions à Louvain et à Gand. Nous voulions non seulement garantir la durabilité du système, mais aussi sa praticité et nous assurer du soutien des utilisateurs.

## Mini bol, maxi impact

En collaboration avec les partenaires principaux du projet - IVAGO, l'organisme de gestion des déchets de Gand, la ville de Louvain et une agence de communication - nous avons élaboré une campagne de communication. Elle sera lancée en 2024, sous le slogan "mini bowl, maxi impact". Dans un premier temps, l'accent sera mis sur le **recrutement de restaurants** au projet, puis sur une **communication auprès des consommateurs** de manière plus large.

Le projet s'inscrit dans le cadre du **Green Deal Anders Verpakt** du gouvernement flamand et du projet **Reuse Vanguard** (RSVP) européen, coordonné par **Zero Waste Europe**. En tant que partenaire de connaissance, Fair Resource Foundation a participé aux réunions du réseau et encourage le partage de savoir entre les projets. En collaboration avec les organisations environnementales du RSVP dans quatre autres pays, nous avons élaboré la trame de projet pour les **emballages de repas réutilisables** en Europe. Nous avons également utilisé les idées et le projet RSVP pour formuler des recommandations sur la législation européenne (PPWR, WFD).



# CONSIGNE AUX PAYS-BAS

## Enfin une consigne sur les canettes

Après 20 ans de négociations, la consigne sur les canettes a enfin vu le jour, à compter du 1er avril 2023. Mais avec du **retard** et, accessoirement, après le délai légal du 31 décembre 2022. Nous critiquons par ailleurs le fait que la collecte des canettes ne peut réussir que s'il existe une obligation de collecte pour les supermarchés. Les machines de collecte semblent avoir des difficultés à accepter les canettes, car des résidus peuvent s'échapper des canettes et endommager les machines. Selon nous, l'industrie aurait dû commencer à travailler plus rapidement pour préparer les machines à accepter les canettes, au lieu de se plaindre et de retarder la consigne des canettes. Bien que seulement **50 % des canettes** soient retournées, le nombre de canettes dans les déchets sauvages a diminué de 75 %. La consigne des canettes fonctionne donc, mais le système, en particulier la facilité de retour, nécessite de nombreuses améliorations.

## Les bouteilles sont également mal rapportées, la sous-performance de l'industrie appelle à l'action

Les choses vont également mal en ce qui concerne la collecte des bouteilles en plastique : selon le **rapport public d'Afvalfonds** sur les déchets d'emballages, seuls 58 % des bouteilles ont été collectées en 2022, ce qui est bien en deçà de l'objectif légal de 90 %. Nous ne sommes même pas surpris. Il y a beaucoup trop peu d'endroits où les consommateurs peuvent se faire rembourser et les consommateurs doivent bien trop souvent se rendre dans un grand supermarché au lieu de pouvoir aller où le produit a été acheté. Les entreprises ont fait pression pour que les points de vente ne soient pas obligés de rendre

aux consommateurs la consigne qu'ils ont payée. Ils ont également réussi à obtenir un montant de consigne trop faible de 0,15€. De plus, le fait qu'il n'y ait pas de consigne certains contenus: jus de fruits ou produits laitiers, implique que les consommateurs sont parfois perdus sur ce qui est consigné ou non. Les chiffres de la collecte sont donc décevants et nous avons **demandé** au secrétaire d'État d'intervenir et d'améliorer la législation.

## Rapport Heineken

Le 30 mars 2023, l'**Algemeen Dagblad** titre que Heineken et Grolsch prévoient de continuer à vendre des canettes sans consigne pendant les semaines à venir. Elles ignorent ainsi l'introduction de la consigne sur les canettes à partir du 1er avril 2023, estimant qu'il existe une "période de transition". Nous répondons que nous allons porter plainte, ce qui donne lieu à un article dans **EenVandaag**. Les politiciens sont **en colère**. Le **6 avril**, l'ILT impose une sanction à Heineken. Le 26 avril 2023, nous portons plainte contre Heineken car nous pensons qu'il s'agit d'une concurrence inéquitable (par exemple Heineken pourrait être le seul brasseur à vendre des canettes sans consigne durant la fête nationale). La justice estime qu'il y a suffisamment de raisons pour ouvrir une enquête (**NOS, nu.nl, AD**). Notre rapport est toujours d'actualité, mais il n'y a pour l'instant aucun progrès dans l'affaire qui, suite aux demandes répétées de notre avocat Rogier Hörchner, est heureusement toujours en cours.





# CONSIGNE EN BELGIQUE

## De si à quand et comment

La consigne en Belgique démarre sur les chapeaux de roues en 2023. La question n'est plus de savoir si la consigne sera introduite sur les bouteilles en plastique et les canettes afin de réduire les déchets sauvages, mais *quand* et quel système sera introduit. Cette année, Fair Resource Foundation a joué un rôle important dans plusieurs **projets pilotes en Flandre**, en collaboration avec les principales parties prenantes belges, notamment les organisations de consommateurs et de lutte contre la pauvreté, les fédérations d'agriculteurs, les producteurs de boissons et le gouvernement. Parallèlement, une étude de faisabilité sur le système de consigne a été lancée dans le sud du pays, à laquelle FRF a également été étroitement associée. Pour la première fois, les différentes régions belges regardaient dans la même direction : l'introduction d'un système de consigne national pour les bouteilles en plastique et les canettes.

## La consigne en belge : numérique ou pas ?

En amont de la décision sur l'introduction d'un système de consigne, l'industrie de l'emballage a tenté de proposer l'idée d'une consigne numérique, en particulier dans le cadre des projets pilotes flamands. Fair Resource Foundation a **fortement mis en garde** contre les risques de ce système, notamment en termes d'efficacité, de fraude, d'accessibilité et de faisabilité pour 2025. Nous avons publié une étude sur la **consigne numérique** en septembre 2023. Les conclusions des pilotes restent critiquées, avec un système numérique loin d'être prêt à être lancé. D'ici la fin de l'année 2023, les gouvernements régionaux doivent rapidement choisir le système qu'ils introduiront.

## Une évidence pour la société belge

Le soutien à un système de consigne continue de croître parmi les citoyens, les organisations d'agriculteurs et les villes. La ville de **Genk** et la ville de **Gand** ont toutes deux manifesté leur soutien à l'introduction d'un système de consigne efficace qui contribuerait à réduire les déchets sauvages. Avec notre soutien, **55 villes et communes** ont signé une lettre demandant aux gouvernements des trois régions d'introduire des consignes dès que possible. La volonté des consommateurs d'emporter leurs bouteilles en plastique et leurs canettes au supermarché est également évidente, comme le montrent les **enquêtes de Testachats**.



# FILTRES DE CIGARETTES

Les filtres à cigarettes sont la **forme la plus importante de pollution plastique** dans le monde. Les filtres jetés laissent échapper d'énormes quantités de substances toxiques dans l'environnement. Les filtres offrent de plus une fausse sécurité : fumer avec un filtre est encore **plus nocif** que fumer sans. Le filtre de cigarette est nocif pour l'homme, les animaux et l'environnement.

Les appels à l'interdiction des filtres se sont multipliés l'année dernière. La publication du **rapport du CE Delft** a montré qu'une interdiction était le seul moyen efficace d'atteindre l'objectif d'une réduction de 70 % des filtres dans l'environnement entre 2022 et 2026. Le lobbying autour de la question des filtres à cigarettes était au plus bas en 2023. Mais le nombre de personnes préoccupées par la pollution due aux filtres à cigarettes a considérablement augmenté. De plus en plus de (groupes de) personnes aux Pays-Bas et à l'étranger ont montré qu'il était impossible de nettoyer les milliards de filtres à cigarettes qui finissent dans les rues chaque année : "ramasseurs de la **Peukenmeisje**", **volontaires de GoClean**. D'autres "célébrités" des déchets aux Pays-Bas s'expriment également sur les filtres à cigarettes, comme le "**Zwerfinator**" Dirk Groot et le "**Plandelman**" Anton Damen. Cette évolution est en partie due à la campagne précédente du Collectif **Plastic Peuken**, dont la stratégie a été élaborée conjointement avec FRF.

Plastic PeukMeuk - la journée annuelle de nettoyage des mégots de cigarettes qui a débuté en 2019 et a été conçue pour attirer l'attention sur le problème (pollution) et la solution (interdiction des filtres en plastique) - a

franchi les frontières en 2023 : dans 10 pays, des milliers de bénévoles ont participé. Près d'un **million de mégôts** ont été ramassés (une fraction seulement du problème). La nécessité d'interdire les filtres est le seul moyen de s'attaquer à ce problème. Entre-temps, le traité mondial des Nations unies sur les plastiques a demandé l'inclusion d'une interdiction des filtres à cigarettes. Les prochains cycles de négociations auront lieu en 2024. Le ministère des infrastructures et de la gestion de l'eau néerlandais (ILT) présentera les résultats de son étude sur la faisabilité d'une interdiction à l'échelle nationale.



## REP TEXTILE AUX PAYS-BAS

En 2022, Fair Resource Foundation a commencé à travailler sur la responsabilité élargie des producteurs (REP). Dans ce cadre, nous examinons le rôle que les éco-organismes (PRO) jouent dans l'efficacité de la REP et les interventions politiques nécessaires pour accroître l'impact positif des systèmes REP sur l'environnement. Pourquoi tant de systèmes REP semblent-ils incapables d'atteindre les objectifs légaux ? S'agit-il d'une impuissance ou est-ce intentionnel ? En 2023, nous nous sommes également penchés sur la dimension européenne. En collaboration avec la fondation Minderoo, nous avons publié une **position sur la REP**.

Nous formulons plusieurs recommandations politiques sur la gouvernance, le lobbying et la transparence. Grâce à une communication efficace sur **LinkedIn** et dans notre réseau direct, la position a suscité un fort intérêt, y compris de la part de la Commission européenne. À la fin de l'année 2023, nous avons pris un premier contact avec eux pour organiser une réunion à Bruxelles.

Mais il y a également eu de grands changements dans le domaine de la REP aux Pays-Bas. En juillet 2023, après un retard de six mois, la REP pour les textiles a démarré. Un moment important, car le textile reste l'une des industries les plus polluantes. FRF a **analysé en profondeur** la politique textile (néerlandaise) au début de l'année 2023 et a formulé plusieurs recommandations sur sa REP, la transparence et la réduction des matières synthétiques. Nous suivrons donc de près l'évolution de la situation au cours de l'année à venir et sommes curieux de voir sur quoi l'éco-organisme créée au sein de l'industrie, Stichting UPV Textiel, se concentrera.



# POLITIQUE EUROPÉENNE

## Règlement sur le transfert des déchets

Les Pays-Bas sont l'un des principaux exportateurs de déchets plastiques en Europe. Cela a des conséquences considérables dans les pays destinataires, où l'infrastructure locale n'est souvent pas suffisante pour traiter les déchets de manière adéquate. En 2021, les Pays-Bas étaient le premier exportateur mondial de déchets plastiques vers l'Indonésie. Sur 200 millions de kg de déchets plastiques exportés par les Pays-Bas, près de 70 millions de kg partaient en Indonésie et près de 64 millions de kg au Vietnam. En exportant ces déchets, les Pays-Bas sont responsables des effets négatifs sur l'environnement et la santé dans ces pays, et vont à l'encontre des ambitions environnementales et sanitaires de l'Europe. En 2023, des négociations finales ont eu lieu sur l'interdiction d'exporter des déchets plastiques vers des pays (non) membres de l'OCDE, dans le cadre du règlement sur les transferts de déchets. La position des Pays-Bas est qu'une interdiction n'est pas nécessaire. Fair Resource Foundation, avec une coalition d'organisations de protection de l'environnement, a lancé un **appel urgent** au soutien de cette interdiction par les Pays-Bas. Dans cette lettre, nous demandons au gouvernement néerlandais d'accepter l'interdiction d'expédier des déchets plastiques vers des pays situés en dehors de l'Europe. FRF estime que les Pays-Bas doivent être responsables de leurs propres déchets. Le transport vers des pays dépourvus d'infrastructures adéquates crée d'énormes risques environnementaux et sanitaires pour la population locale.

Notre collègue Janine Röling parle de cette affaire sur [NPO Radio 1](#).

## Règlement emballages et déchets d'emballages

En 2023, les négociations ont commencé sur la révision du "Règlement sur les emballages et les déchets d'emballages" (PPWR). FRF a travaillé au sein d'une coalition d'ONG pendant les négociations, ainsi qu'au sein d'une coalition plus large. En agissant stratégiquement avec tous ces partenaires, y compris l'industrie et en s'engageant activement auprès des décideurs politiques, nous nous sommes positionnés comme la principale voix de la société civile.

Le lobbying de l'industrie de l'emballage a été d'une **intensité sans précédent**. Avec nos partenaires de la coalition, nous nous sommes efforcés de **réfuter les fausses affirmations** tout en présentant aux décideurs politiques une **vision différente de l'avenir** : un avenir où les emballages réutilisables sont la norme et où l'on met fin au gaspillage inutile des ressources. En tant qu'FRF, nous avons alimenté la délégation néerlandaise pendant les négociations avec des recommandations de vote et des rapports de recherche pour soutenir nos positions.

## Directive-Cadre sur les Déchets

La directive-cadre sur les déchets - en néerlandais Kaderichtlijn Afvalstoffen - désigne la directive européenne qui fixe le cadre de la gestion des déchets au sein de l'UE. Une révision a eu lieu en 2023, spécifiquement pour l'impact environnemental des déchets dans deux secteurs clés : l'alimentation et le textile. Avant les négociations autour de la révision, Fair Resource Foundation, en collaboration avec plusieurs parties, a apporté son **point de vue** sur les points clés de la directive. L'accent a été mis sur la révision des exigences minimales en matière de responsabilité

élargie des producteurs (REP) afin de mettre en oeuvre une gouvernance inclusive, la transparence et des cadres clairs pour la circularité.

Au début de l'année 2023, il est apparu que la portée de la révision serait limitée, mais que la Commission européenne s'engageait à introduire les REP sur les textiles dans tous les États membres. Nous avons profité de cette évolution sur les textiles pour mettre à l'ordre du jour des politiques plus larges en matière de REP dans une **opinion commune** pour demander aux décideurs politiques d'introduire des objectifs légalement contraignants. Pour 2024, FRF travaillera à relever les ambitions en matière de REP et continuera d'informer les décideurs politiques (néerlandais) de la nécessité de revoir rapidement les exigences générales pour les systèmes REP et les éco-organismes.





# WEEFFOUTEN ENVIRONNEMENTALES

En collaboration avec Milieufederatie Noord-Holland et les organisations de lutte contre la corruption Transparency International Nederland et Corporate European Observatory, nous nous sommes à nouveau attelés en 2023 à l'étude des erreurs systémiques, ou "Weeffouten", liées aux problèmes environnementaux.

Dans le cadre du projet "weeffouten", nous nous demandons : où et avec qui sont prises les décisions relatives aux problèmes environnementaux, et quels sont les usages et règles tacites qui induisent ces erreurs.

La recherche et l'inventaire d'études de cas ont commencé en 2022 ; la période de recherche et d'inventaire s'est achevée en 2023. Pour encadrer le projet, quatre types d'erreurs différentes ont été définies, à savoir : la politique de tolérance aux Pays-Bas ; la politique de lobbying aux Pays-Bas ; l'utilisation d'études scientifiques ; et la manière dont la participation du public est réglementée.

Nous avons sélectionné quelques cas qui correspondent aux quatre erreurs choisies, notamment : le *lobbying* sur la consigne, la *tolérance* des normes de bruit autour de Schiphol, et les *sciences insuffisantes* et trop *tolérantes* autour des PFAS. Nous avons également réussi à faire publier plusieurs articles d'opinion sur les erreurs systémiques et weeffouten dans ces différents cas.

En 2023, nous avons également impliqué de plus en plus de parties prenantes (fonctionnaires, partis politiques, organisations environnementales et groupes de résidents) dans la recherche conjointe de solutions aux défauts.

En 2024, nous continuerons ensemble à nous rapprocher d'une politique environnementale transparente et équitable.



# DANS LES MÉDIAS

## **15 087 IMPRESSIONS** NOTRE POST LINKEDIN LE PLUS POPULAIRE

Le post le plus populaire sur LinkedIn concernait la décision de l'UE de cesser d'exporter des déchets plastiques vers les pays non membres de l'OCDE. Ce post a obtenu 33 partages, 15 087 impressions, 537 likes et 29 commentaires.

## **29 ARTICLES**

Nous avons publié 29 articles sur notre site internet.

## **167 FOIS**

En 2023, nous sommes apparus 167 fois dans les médias : interviews dans les journaux, clips télévisés et interviews radiophoniques.

## **+892 FOLLOWERS**

Nous avons été suivis par 892 personnes de plus sur LinkedIn en 2023.



# STRUCTURE

## Direction et Conseil d'Administration

Le directeur, nommé par le conseil d'administration, est responsable des opérations quotidiennes, de la mise en oeuvre de la politique et de la gestion financière. Le directeur est responsable devant le conseil d'administration. Le conseil d'administration définit l'orientation générale et supervise les principaux points : il approuve la stratégie, le budget (pluriannuel) et le rapport annuel. Le conseil et le directeur évaluent régulièrement l'efficacité et l'efficacité des opérations. Le comptable prépare un rapport annuel comprenant un rapport d'audit.

Le conseil d'administration est composé de quatre personnes nommées pour une période maximale de six ans avec possibilité de renouvellement. Les pouvoirs du conseil sont définis dans les statuts. L'objectif est que le conseil soit composé par des membres aux profils variés. Les profils pour les postes vacants au sein du conseil sont établis sur la base de l'expertise et des compétences techniques requises. Le conseil d'administration n'est pas rémunéré.

## Conseil d'Administration

**Robbert van Duin** : président  
fonctions additionnelles en 2023 :  
Fondateur du Bureau B&G  
Membre du conseil d'administration Episch Centrum

**Michiel de Jong** : trésorier  
fonctions additionnelles en 2023 :  
Directeur exécutif de Episch Centrum

**Emile van Rinsum** : secrétaire  
fonctions additionnelles en 2023 :  
Directeur de Rotterdam Milieucentrum  
Initiateur de la ferme urbaine DakAkker

**Bernard Merckx**  
fonctions additionnelles en 2023 :  
Directeur/propriétaire de GreenWavePlastics  
Membre du conseil d'administration de Plastix A/S  
Président honoraire de Plastics Recyclers Europe

Directeur :  
**Rob Buurman**



## ENTREPRISE

### Personnel

En 2023, deux postes vacants ont été publiés et pourvus, pour deux postes existants. Nous avons recruté une chargée de campagne pour le projet de la consigne en Belgique et une chargée de projet pour le projet des emballages réutilisables en Belgique. La chargée de projet emballages réutilisables travaille principalement sur le projet Kombak à Gand et à Louvain. La chargée de campagne consigne donne un nouveau souffle aux actions pour contribuer à la mise en place d'un système de consigne performant en Belgique, principalement par l'intermédiaire de l'[Alliance pour la Consigne](#).

Nous avons engagé temporairement une personne indépendante pour la communication. Un poste n'a pas été pourvu, celui de "coordinateur de politique de ressources", une personne qui travaillera sur l'approche politique générale de FRF.

L'équipe est composée de 9 employés pour 7,5 ETP à la fin de l'année 2023. L'une de nos employées est en poste chez nous et payée par nous, mais elle travaille pour le mouvement Break Free From Plastic (BFFP). Les coûts nous sont remboursés par BFFP.

Par rapport à la fin de l'année 2022, l'organisation a perdu deux employés (1,9 ETP). Nous faisons appel à des indépendants pour certains projets spécifiques.

### Durabilité

Depuis 2017, les locaux de Fair Resource Foundation se

situent dans un ancien hangar ferroviaire durablement rénové à Utrecht [UCo](#), avec des dizaines d'autres organisations, à environ 15 minutes à pied de la gare centrale d'Utrecht. En 2018, UCo a été nommé pour le Prix de la durabilité en tant que projet de restauration le plus écologique de la province d'Utrecht.

En tant qu'équipe, nous nous engageons en faveur de la durabilité. Le déjeuner de l'équipe est toujours végétarien ou végétalien et lorsque nous achetons des meubles, nous prenons toujours en compte leur durabilité, notamment en optant pour de la seconde main. La consommation de papier est découragée et nous séparons les déchets en cinq flux.

Tous les employés se déplacent autant que possible à vélo et en transports publics pour les trajets domicile-travail et les déplacements professionnels. Si nécessaire, une voiture électrique partagée est utilisée.

### Un nouveau nom

En 2021, le conseil d'administration, la direction et les employés ont décidé qu'il était temps de changer de nom. Le nom actuel ne correspondait plus à l'essence de notre travail et entraînait des confusions, voire des malentendus, dans notre communication avec les parties extérieures et les médias. En 2022, nous avons commencé à chercher un nouveau nom. Après de nombreux brainstorm, examinant notre mission, notre vision, nos valeurs et identité, nous avons décidé du nouveau nom de l'organisation en 2023. Au cours de l'année, nous avons préparé son lancement et travaillé sur le nouveau site internet.

### Comportement inapproprié et intégrité

Pour que les employés puissent travailler dans un environnement agréable et sûr, nous voulons prévenir autant que possible les comportements indésirables. Les procédures de travail sont conçues pour éviter toute raison et opportunité de fraude et de corruption. Pour ce faire, nous appliquons notamment le "principe des quatre yeux", selon lequel une deuxième personne surveille toujours les paiements ou la prise d'engagements. Un code de conduite a été adopté en 2022.

### Donateurs

Nous sommes très reconnaissants envers les donateurs et donneurs de mission ci-dessous qui ont rendu notre travail possible en 2023.

Adesium Foundation  
Zero Waste Europe  
Break Free From Plastic  
Tomra  
Plastic Solutions Fund  
Metalen Verpakkingen Nederland  
Aeres  
Ivago (Belgique)  
Spronck Foundation  
Stichting DOEN  
Gieskes-Strijbis  
Flotilla  
Ministerie van Infrastructuur & Waterstaat  
Rijkswaterstaat  
Versnellingshuis Nederland Circulair!  
Kennisinstituut Duurzaam Verpakken (KIDV)

# RAPPORT FINANCIER

## Dénomination sociale, forme juridique, adresse et lieu d'établissement

Fair Resource Foundation est située au 2e Daalsedijk 6a, 3551 EJ à Utrecht, où elle possède également ses bureaux. L'organisation a été créée en 2002. La fondation n'a pas de but lucratif. En 2018, elle a obtenu le statut d'ANBI.

## Changement de nom en 2024

Au début de l'année 2024, le nom de l'organisation a été changé en Fair Resource Foundation. Bien que ce changement de nom n'ait pas encore été officialisé à la Chambre de Commerce au moment de la publication de ce rapport annuel, nous avons choisi de publier le rapport sous le nouveau nom. Cette décision a été prise parce que le nouveau nom est déjà activement utilisé dans nos communications.

# EXERCICE 2023

## Résultat financier

En 2023, Fair Resource Foundation a obtenu un solide résultat financier. L'année s'est terminée avec un solde positif de 126 935 €. Ce montant sera intégralement ajouté à la réserve affectée, ce qui nous permettra d'assurer la continuité de l'organisation et de répondre avec souplesse aux défis et opportunités futurs.

Pour l'avenir, nous restons concentrés sur le renforcement de notre position financière grâce à une gestion financière responsable, au maintien d'un flux de revenus diversifiés et à une gestion attentive de nos dépenses. Notre ambition est de continuer à afficher des résultats positifs dans les années à venir et de maintenir la réserve accumulée pour les périodes financières incertaines ou de l'utiliser davantage pour atteindre nos objectifs durables.

## Produits et charges

FRF a perçu environ 903 750€ de revenus en 2023, soit une augmentation de près de 293 500 euros par rapport à 2022. Les revenus sont partagés à parts égales entre des dons d'entreprises et des contributions ciblées à des projets par des fonds, des gouvernements et d'autres ONGs.

Les dépenses ont augmenté d'environ 219 350€ en 2023 par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est principalement due à une hausse des frais de personnel, causée par l'expansion de la main-d'œuvre et l'embauche de travailleurs indépendants (indépendants).

## Gestion des réserves et des fonds

La situation financière de Fair Resource Foundation est bonne. L'année a été clôturée avec un résultat financier positif de 126 935€. Par conséquent, un bon fond de réserve a été constitué, ce qui garantit la stabilité en période d'incertitude économique.

Les revenus de Fair Resource Foundation sont consacrés aux objectifs décrits dans les statuts de la fondation. La politique du conseil d'administration est de ne pas investir les actifs, mais de les conserver dans une banque néerlandaise.

La politique de la fondation concernant la taille et la fonction du capital librement disponible vise à garantir la continuité de l'organisation en constituant des fonds propres équivalant à au moins 25 % des coûts de gestion. À cette fin, un montant maximum correspondant au résultat budgété est ajouté chaque année.

Au 31 décembre 2023, les fonds propres de la fondation s'élèvent à 335 257 €. Sur ce montant, 163 592 € sont désignés comme "fond de réserve", ce qui représente 25 % des frais de gestion en 2023, soit 654 368 €.